

## ***Conseil Municipal*** ***Séance du 29 septembre 2020***

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Johan DENIAUX, Maire.

**Présents :** DENIAUX Johan, SALLEY Philippe, FEUARDANT LEFÈVRE Myriam, PRODÉO Fabien, COCU Daniel, LE CALVEZ Anne, DELAUNEY Dorothée, LEFÈVRE Yolaine, DARROUX Théodore, LOUBAYÈRE Michael, VAULTIER Lucie, LEFÈVRE Véronique, SOINARD Philippe,

**Absente excusée :** GUÉRIN Amandine (pouvoir à LE CALVEZ Anne),

Mme Myriam FEUARDANT-LEFEVRE désignée conformément à l'article L 21121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

### **Communications diverses**

Mme Véronique LEFÈVRE fait remarquer qu'elle avait eu une demande sur l'éclairage entre le bourg et l'arrêt de car sur la D650. M. le Maire précise que si l'aménagement du bourg ne comprend que le tour de l'église, il a été prévu que dans un second temps un chemin piétonnier éclairé allant de la sortie du bourg en direction de l'arrêt du « Poteau Bleu » soit réalisé ainsi que de la sortie du bourg en direction du Lotissement de la Lichette.

Mme Véronique LEFÈVRE indique qu'il n'est pas noté qu'elle est suppléante de M. Michael LOUBAYÈRE au syndicat mixte Manche Numérique, après vérification, la raison est qu'il n'y a pas de suppléance sur ce poste.

Une distribution de flyers a été faite, suite à la dernière réunion, afin que les personnes qui en ont besoin se présentent à la mairie pour récupérer un masque lavable.

Une distribution de flyers a également été faite dans les boîtes aux lettres pour informer que le repas des ainés n'aura pas lieu à cause de la situation sanitaire.

M. Fabien PRODÉO rappelle qu'une présentation sur la défense incendie aura lieu le vendredi 09 octobre 2020 à 10h.

### **Comptes rendus de réunions**

Réunion de la commission travaux : pour les mauvaises odeurs rue de la sablonnière, les propriétaires vont faire le nécessaire. L'ancien lavoir au Viacou a été nettoyé par les agents municipaux. Au Mesnil, Mme LETERRIER fournit des cailloux pour le rencaissement du chemin pour faire passer les vaches. Des travaux de rencaissement du chemin près de chez M. Anthony LEGOUPIL ont été faits par ses soins.

Lors de la conférence des maires deux sujets importants ont été évoqués : la mobilité et le plan local d'urbanisme infra communautaire (PLUI).

Commission communication : elle s'est réunie et a commencé à travailler sur le bulletin municipal et le site internet. Des réunions régulières seront programmées afin de pouvoir présenter le bulletin municipal en début d'année.

M. Philippe SALLEY est allé voir le lavoir au Hameau Es Vracs, des travaux sont à réaliser. M. GUYOT se propose de les faire, les matériaux lui seront fournis.

M. Philippe SOINARD a assisté à une réunion du SDEM, 6 titulaires ont été élus ainsi que 6 suppléants.

M. Johan DENIAUX a assisté à une réunion CLECT : l'ordre du jour était l'élection du président et du vice-président ainsi que le vote du règlement de fonctionnement.

## **Ordre du jour**

### **DÉCISION MODIFICATIVE (DE2020092901)**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de modifier les crédits votés sur le budget 2020.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour faire la décision modificative comme suit :

-407,07 € au 020  
+407,07 € au 2315  
+ 57.656,14 € au 001  
-27.000,00 € au 021  
-27.000,00 € au 023  
+27.000,00 € au 678  
+30.656,14 € au 2315

### **CORRESPONDANT DÉFENSE (DE2020092902)**

M. le maire rappelle que le conseil municipal doit désigner un « Correspondant Défense » parmi les conseillers.

Le rôle du correspondant défense est essentiellement informatif et pédagogique sur les activités de défense par exemple pour les jeunes : le recensement obligatoire à 16 ans et la journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD).

M. Philippe SOINARD fait savoir qu'il est volontaire pour cette fonction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
**NOMME M. Philippe SOINARD : correspondant défense de la commune.**

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION (DE2020092903)**

M. le maire informe le conseil municipal que le prochain recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur afin de réaliser les opérations du recensement en 2021,

Considérant qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à des personnes, afin de procéder au recensement de la population.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, la rémunération se fera après service fait sur la base d'un forfait.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser le maire à :

- désigner un coordonnateur d'enquête qui peut être un élu ou un agent de la collectivité,
- faire face au besoin ci-dessus par l'emploi de deux vacataires,
- procéder au recrutement,
- spécifier que les personnes recrutées ne travailleront qu'en cas de besoin et sur sa demande expresse,
- fixer la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait,
- inscrire des crédits nécessaires au budget de l'exercice 2021.

## **TRAVAUX**

M. Jérôme HÉBERT a demandé la réparation d'une infiltration au pignon du logement, une demande de devis a été faite.

M. Philippe SALLEY demande aux membres du conseil municipal de l'informer des besoins de curage (qu'ils peuvent constater).

Mme Véronique LEFÈVRE informe que des travaux ont été réalisés dans la chasse des Marettes par un particulier mais rien n'a été fait pour les creux, vérifier si l'eau s'écoule bien (si les évacuations se font bien).

Mme Isabelle CHASSOT a intégré le logement, quelques travaux à prévoir : modification du tableau électrique afin de pouvoir faire une coupure électrique générale et une mise aux normes de l'éclairage, des précisions seront demandées sur le devis reçu de l'entreprise BIHEL.

## **REPAS DES AINÉS (DE2020092904)**

Suite à la décision du CCAS, le repas des aînés est annulé pour cause de situation sanitaire. Il est décidé à l'unanimité de distribuer des colis à toutes les personnes de plus de soixante-cinq ans.

## **UTILISATION DE LA LANDE DE CAUDART (DE2020092905)**

L'association « dans le fil du vent » demande l'autorisation d'utiliser la Lande de Caudart le mercredi après-midi pour des activités d'initiation au pilotage de cerfs-volants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord. Toutefois, le conseil se réserve à titre exceptionnel la possibilité de mettre la Lande de Caudart à disposition pour d'autres manifestations et en informera l'association « dans le fil du vent ».

## **SUBVENTIONS**

### **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES (DE2020092906)**

Après discussion pour l'attribution des subventions annuelles aux associations ci-dessous nommées, il est proposé le choix entre attribuer systématiquement les subventions ou attendre une demande avec courrier et bilan financier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de continuer à verser de façon systématique les subventions annuelles aux associations ci-dessous nommées par 11 voix pour et 3 voix contre (Dorothée DELAUNEY, Yolaine LEFÈVRE, LOUBAYÈRE Michael), de fixer le montant pour l'année 2020 à 190,00 € et donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour l'exécution de la présente délibération, ou à défaut à chaque adjoint :

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>2020</u>
▪ Association des Anciens Combattants	190 €

▪ Société de Chasse	190 €
▪ Club des Gaillards	190 €
▪ Amicale/parents d'élèves RPI St Germain - Pierreville - Le Rozel	190 €
▪ Association « dans le fil du vent »	190 €
▪ Association «Saint Germain Le Gaillard Animations»	190 €
▪ USPSG	190 €

### **SUBVENTION RESEAU D'AIDE AUX ENFANTS EN DIFFICULTE**

Demande de subvention du réseau d'aide aux enfants en difficulté.

Il est décidé de parler de ce sujet avec le service commun afin qu'il intervienne.

### **SUBVENTION FNATH (DE2020092907)**

Demande de subvention par l'association des accidentés de la vie (FNATH), Groupement Calvados Manche, Section de Cherbourg Nord-Cotentin, 19 Rue Emile Zola, 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de refuser à cette association une subvention et donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour l'exécution de la présente délibération, ou à défaut à chaque adjoint.

### **SUBVENTION SECOURS POPULAIRE FRANCAIS (DE2020092908)**

Demande de subvention par l'association Secours Populaire, Fédération de la Manche, 307 Rue du Plat Chemin, 50460 QUERQUEVILLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de refuser à cette association une subvention et donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour l'exécution de la présente délibération, ou à défaut à chaque adjoint.

### **SUBVENTION FRANCES ALZHEIMER (DE2020092909)**

Demande de subvention par l'association France-Alzheimer Manche, 9 Rue Daniel, 50200 COUTANCES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de refuser à cette association une subvention et donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour l'exécution de la présente délibération, ou à défaut à chaque adjoint.

### **SUBVENTION « ADMR » (DE2020092910)**

Demande de subvention par l'association du service à domicile ADMR, Route de Flamanville, 50340 LES PIEUX.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder avec 13 voix pour et une abstention (Dorothée DELAUNEY) une somme de 190,00 € et donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour l'exécution de la présente délibération, ou à défaut à chaque adjoint.

### **Questions diverses :**

- M. Daniel COCU informe de la dissolution de l'association « Amitié Solidarité ». Ils font don à la commune de deux poêles pour la cuisine de la salle.
- l'association « saint germain animations » demande l'autorisation d'utiliser le petit terrain du parking du bourg pour l'animation téléthon. Le conseil accède favorablement à cette demande.

FIN DE SÉANCE